

Rapport d'activité



Sommaire

Le bassin de la Vienne	4
Missions	6
Stratégie d'adaptation au changement climatique	8
Les SAGE en action	10
Prévention des inondations	20
Territoires engagés	24
Gestion des étangs	27
Projet européen NATALIE	27
Accompagner les collectivités	28
L'EPTB Vienne	29
Communication et publication	30
Glossaire	31



En 2025, la mobilisation des acteurs de l'eau s'est poursuivie à un rythme soutenu pour l'élaboration et la révision des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). Le travail de concertation orchestré par l'établissement a permis de recueillir plus de 3 000 contributions. Pour ce faire, les formats d'échanges se sont multipliés avec pour objectif principal de coconstruire un projet partagé pour répondre aux enjeux du territoire.

L'eau est un indicateur fort du dérèglement climatique, les connaissances acquises ont mis en évidence une baisse significative des débits d'étiage d'ores et déjà amorcée depuis plusieurs décennies et qui va s'accroître. La publication de la Trajectoire de Réchauffement de Référence pour l'Adaptation au Changement Climatique (TRACC) renforce le besoin d'agir en faveur de la sobriété en eau et d'un aménagement de l'espace plus résilient. Ces actions se traduisent à plusieurs niveaux sur le bassin de la Vienne notamment à travers les études Hydrologie Milieux Usages Climat (HMUC), dont l'établissement assure le pilotage. Ces études visent une utilisation durable de l'eau en compatibilité avec les capacités de la ressource. La promulgation de la loi « Duplomb » en août 2025 impose de réaliser une analyse des impacts socio-économiques en cas d'application des volumes prélevables définis. Cette analyse pourra amener à questionner la répartition de l'irrigation entre les cultures et définir l'accompagnement nécessaire. En revanche, la quantité d'eau disponible n'évoluera pas pour autant.

Outre l'évolution de la gestion quantitative, l'EPTB Vienne déploie plusieurs actions qui complètent l'offre de services proposée : installation de stations hydrométriques et piézométriques, diagnostics d'économies d'eau sur les équipements des collectivités territoriales, accompagnement des propriétaires pour la gestion des étangs, etc.

L'adaptation au changement climatique se traduit également au travers du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Vienne – Clain, porté par l'établissement. Les enjeux de sensibilisation et de gestion du risque ont été au cœur des préoccupations en 2025 avec de nombreuses réalisations illustrées dans ce rapport d'activité.

L'EPTB Vienne agit pour une gestion équilibrée de l'eau dans le respect de la loi et de l'intérêt général. Son activité s'appuie sur l'objectivation scientifique, la connaissance fine des territoires et la concertation avec l'ensemble des acteurs concernés.

En 2025, Stéphane LORIOT, directeur historique de l'EPTB Vienne, est décédé accidentellement. Il aura marqué l'établissement depuis sa création et chaque personne qui a travaillé avec lui peut témoigner de sa grande compétence, de son attention constante aux milieux aquatiques et de son attachement à la démocratie locale de l'eau pour trouver les équilibres qui respectent l'intérêt général. Au-delà de l'EPTB Vienne, la voix singulière de Stéphane était respectée dans l'univers des politiques de l'eau. Je profite de cet édit pour saluer une nouvelle fois sa mémoire ainsi que l'implication de toute l'équipe de l'EPTB Vienne dans la période qui a suivi son décès. Celle-ci a permis à l'EPTB de continuer son action et de prolonger ainsi l'histoire commencée avec Stéphane. Merci à elles et eux.

Jérémie GODET
Le Président

Le bassin de la Vienne



UN BASSIN VERSANT AUX RESSOURCES EN EAU CONTRASTÉES

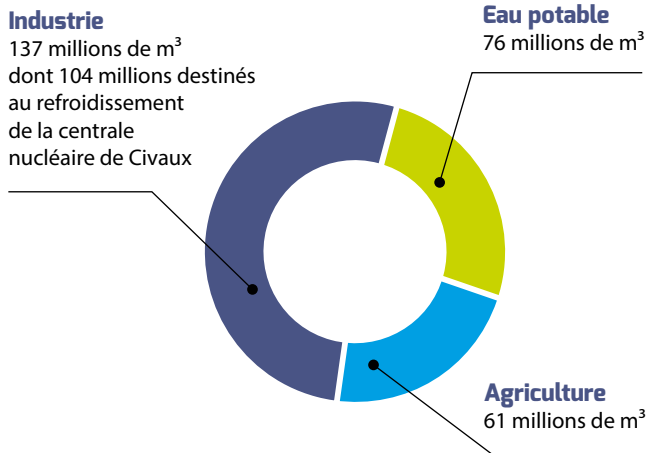
Le bassin de la Vienne s'étend sur plus de 21 000 km², depuis les contreforts nord-occidentaux du Massif central jusqu'au Val de Loire. Il concerne les régions Nouvelle-Aquitaine et Centre-Val de Loire, et huit départements : Corrèze, Creuse, Haute-Vienne, Charente, Deux-Sèvres, Vienne, Indre et Indre-et-Loire.

Ce territoire bénéficie d'un maillage dense de cours d'eau et d'étangs, donnant l'image d'une ressource en eau abondante. Toutefois, cette disponibilité est contrastée selon les zones :

- En amont, le socle granitique imperméable limite le stockage d'eau souterraine.
- En aval, les nappes phréatiques sont plus développées, mais font l'objet de prélèvements soutenus pour les besoins humains.

DES USAGES DIVERSIFIÉS ET SIGNIFICATIFS

Chaque année, **environ 270 millions de m³ d'eau** sont prélevés sur le bassin de la Vienne. Ces volumes se répartissent de la façon suivante :



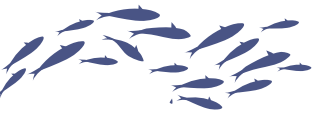
À ces usages s'ajoute une surévaporation estimée à **71 millions de m³** par an, liée à la présence de nombreux plans d'eau.

UNE RESSOURCE AU CŒUR DES ÉQUILIBRES TERRITORIAUX

L'eau constitue un bien essentiel pour le territoire. Elle alimente des milieux aquatiques variés, supports de biodiversité, et conditionne de nombreuses activités humaines. La gestion de cette ressource, à la fois abondante et sous pression selon les contextes locaux ou génératrice de risques d'inondation pour les populations, représente un enjeu majeur pour l'aménagement, la résilience et le développement durable du bassin de la Vienne.

Le bassin de la Vienne en quelques chiffres :

 **21 157** km²

 **17 000** km de cours d'eau principaux

 **1 028 600** habitants

 **2** régions | **8** départements

 **826** communes

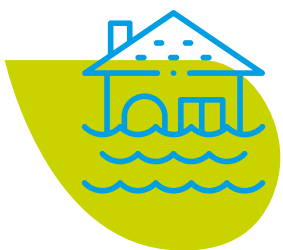


Les missions de l'EPTB Vienne



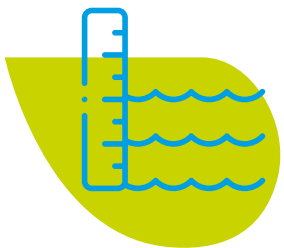
ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- Acquisition de connaissances, notamment dans le cadre de la réalisation d'études prospectives pour évaluer les effets du dérèglement climatique sur la ressource en eau
- Vulgarisation et partage de la connaissance
- Mise en œuvre directe ou accompagnement des acteurs locaux dans la réalisation d'actions d'adaptation au dérèglement climatique centrées sur la sobriété et le déploiement de solutions fondées sur la nature



PRÉVENTION DES INONDATIONS

- Coordination et mise en œuvre de stratégies et de programmes d'actions en faveur de la prévention des risques d'inondation
- Appui aux structures GEMAPI dans la définition de leur stratégie d'intervention en matière de prévention des inondations
- Sensibilisation et préparation de la population au risque d'inondation



PLANIFICATION DE LA GESTION DE L'EAU

- Animation des 4 SAGE du bassin de la Vienne
- Organisation de la concertation des différentes catégories d'acteurs dans le cadre d'instances de gouvernance de l'eau
- Contribution à la définition et à la mise en œuvre d'une gestion équilibrée et au partage de la ressource en eau



RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

- Coordination et participation à la mise en œuvre de programmes d'actions relatifs à la restauration des milieux aquatiques et à la préservation des zones humides
- Proposition d'un service d'appui auprès des propriétaires d'étangs pour limiter les impacts de ces aménagements sur les cours d'eau
- Conception et supervision d'un mécanisme de compensation pour rétablir la continuité écologique au niveau des cours d'eau

Stratégie d'adaptation au changement climatique

Les effets du changement climatique sur le bassin de la Vienne sont tangibles. Les données climatiques montrent une tendance nette au réchauffement, illustrée par la concentration des dix années les plus chaudes dans la période récente. Cette évolution se traduit par une baisse significative des débits d'été : jusqu'à -25 % sur l'amont du bassin au cours des 30 dernières années, avec des projections atteignant -50 % à l'horizon 2050.

Pour répondre à ces enjeux, l'EPTB Vienne déploie depuis 2018 une stratégie d'adaptation structurée en trois axes complémentaires :

- **L'acquisition et la diffusion de la connaissance,**
- **Le partage de la ressource entre usages,**
- **La mise en œuvre d'actions concrètes d'adaptation.**

Dans cette perspective, l'établissement participe au programme européen Horizon Europe, qui encourage le partage d'expériences, la diffusion des savoir-faire et la coopération entre les territoires.



Axe 1 ACQUÉRIR ET DIFFUSER LA CONNAISSANCE

En 2025, l'EPTB Vienne a poursuivi plusieurs travaux visant à produire des données de référence sur les têtes de bassin, les débits des cours d'eau et les usages de l'eau.

Renforcer la connaissance des têtes de bassin

L'EPTB Vienne met en œuvre un partenariat de recherche avec le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) afin de caractériser finement le fonctionnement hydrologique des têtes de bassins versants de la Vienne.

En 2025, de nombreuses mesures de terrain ont été effectuées. Elles ont porté notamment sur les débits, la température de l'eau et le niveau des eaux souterraines. Un réseau de 24 stations hydrométriques et thermiques et 12 piézomètres est ainsi géré dans le cadre de ce partenariat. Les résultats des analyses, appuyés notamment sur une modélisation hydrologique et une prospective climatique, seront disponibles et diffusés courant 2026.

Anticiper l'évolution des débits et des usages

Un partenariat a été conclu entre le Cerema, EDF (DNPT) et l'EPTB Vienne. Il vise à analyser l'évolution future des débits des cours d'eau du bassin de la Vienne, en simulant différents scénarios d'évolution d'utilisation de la ressource et en intégrant les effets du changement climatique.

La première étape a consisté à consolider un état des lieux des prélèvements et consommations d'eau en 2020. Elle a permis d'harmoniser les résultats des études Hydrologie, Milieux, Usages, Climat (HMUC), principalement fondées sur les données de la Banque nationale des prélèvements en eau (BNPE), et ceux de l'outil de modélisation Strateau (CEREMA).

Cet état de référence servira à bâtir des scénarios prospectifs d'évolution des usages de l'eau à l'horizon 2050. Les résultats devront contribuer à anticiper les besoins et à planifier des mesures préventives.



Axe 2 ORGANISER LE PARTAGE DE LA RESSOURCE

Dans un contexte de pression croissante sur la ressource en eau, les études Hydrologie, Milieux, Usages, Climat (HMUC) ont pour objectif d'évaluer la disponibilité actuelle et future de la ressource, en intégrant les prélèvements, les rejets, ainsi que les effets du changement climatique.

Ces études permettent de définir une gestion structurelle de la ressource, fondée sur la détermination des volumes prélevables et leur répartition entre les différents usages

(alimentation en eau potable, usages industriels, irrigation). Elles visent à garantir un équilibre entre les besoins humains et le bon fonctionnement des milieux aquatiques.

L'élaboration des études HMUC s'appuie sur un travail étroit avec les Commissions locales de l'eau (CLE), qui assurent les arbitrages nécessaires à la répartition des volumes. Cette concertation garantit une appropriation locale des résultats et une mise en cohérence avec les objectifs des SAGE.



En 2025, la CLE du SAGE Vienne a franchi une étape décisive avec la validation des volumes prélevables et leur répartition par usages. Dans un contexte de tensions nationales et de remise en cause de la démocratie locale, le travail de concertation s'est révélé particulièrement exigeant, soulignant à la fois la valeur et la fragilité des instances locales.

Benoît Savy, Président du SAGE Vienne



Axe 3 METTRE EN ŒUVRE DES ACTIONS CONCRÈTES D'ADAPTATION

En 2025, l'EPTB Vienne a poursuivi plusieurs actions opérationnelles pour adapter la gestion de l'eau aux effets du changement climatique. Ces actions, présentées ici de manière synthétique, sont développées plus loin dans les rubriques correspondantes du rapport.

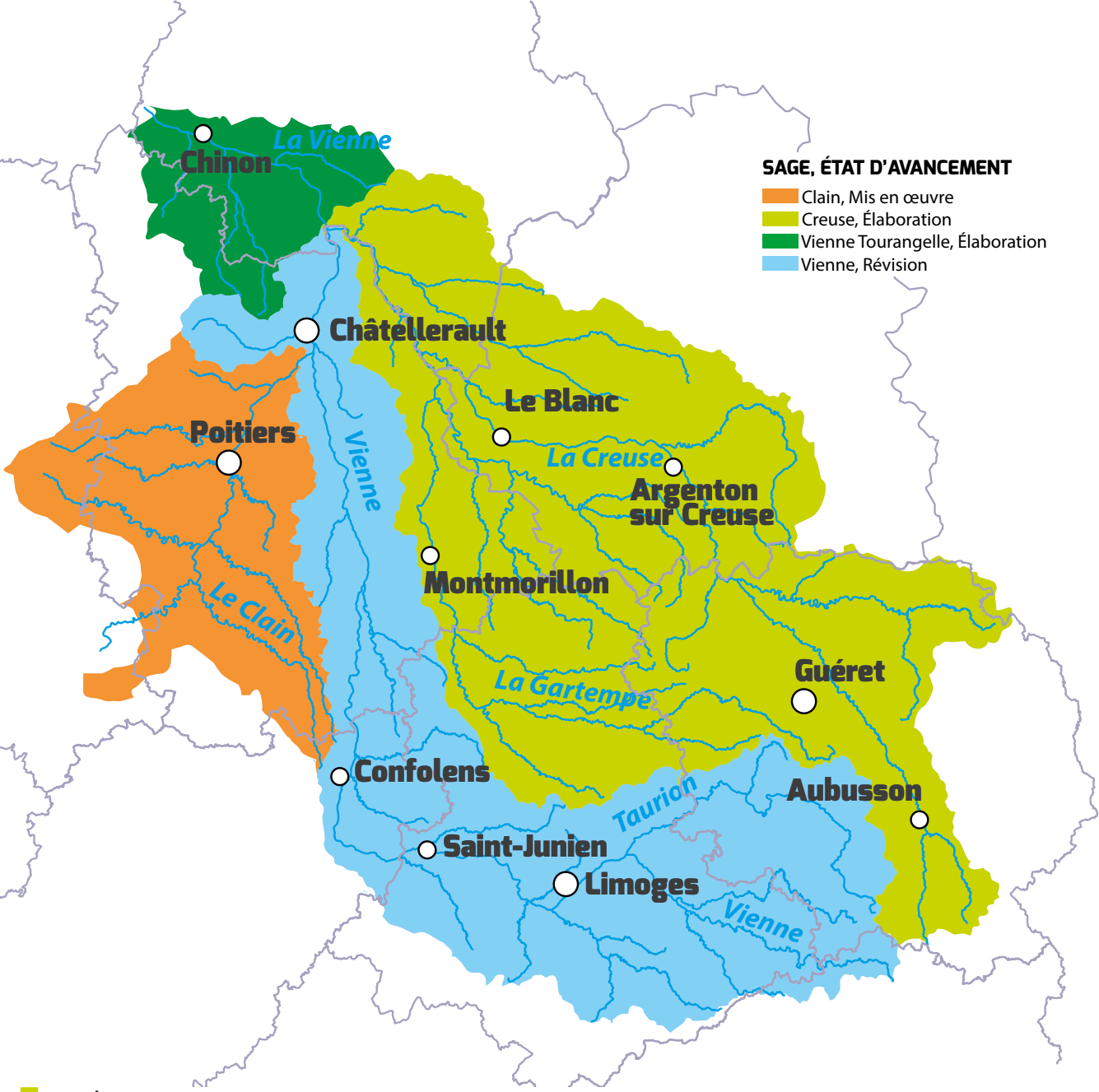
La stratégie étangs s'est traduite par une animation de terrain auprès des propriétaires et des partenaires. Elle vise à limiter les impacts des plans d'eau sur la ressource et les milieux aquatiques, notamment par des suppressions pour les propriétaires volontaires. En 2025, 57 contacts ou visites ont été réalisés, avec plusieurs opérations engagées ou en projet.

Dans le cadre du projet européen NATALIE, l'EPTB Vienne a poursuivi ses actions en faveur des Solutions Fondées sur la Nature (SFN). Un chantier pilote a notamment été lancé à Saint-Yrieix-sous-Aixe pour la suppression de plans d'eau construits en barrage de cours d'eau. Les sites concernés font l'objet d'un suivi scientifique.

L'accompagnement à la sobriété hydrique des collectivités s'est également déployé, avec un premier diagnostic complet réalisé auprès de la communauté de communes Bénévent-Grand-Bourg.



Les SAGE en action



PRÉSENTATION DES 4 SAGE

Les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sont des dispositifs de planification locale visant à organiser, sur le long terme, la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Supervisés par une Commission Locale de l'Eau (CLE), ils s'élaborent à l'échelle de bassins versants, en associant collectivités, services de l'État, usagers et acteurs socio-économiques.

L'élaboration et la mise en œuvre des SAGE s'appuient sur un processus de concertation locale. Ils permettent de mieux connaître les caractéristiques des territoires, de partager les enjeux liés à la ressource, et de définir des actions concrètes en faveur des milieux aquatiques. Ces actions sont, pour la plupart, déployées via des accords de territoire.

L'EPTB Vienne est la structure porteuse de quatre SAGE : Vienne, Creuse, Clain et Vienne Tourangelle. Il en assure l'animation technique et institutionnelle, favorise les synergies entre les démarches et contribue à mutualiser les connaissances produites. Ce rôle transversal renforce la cohérence d'ensemble de la politique de l'eau à l'échelle du bassin de la Vienne.

Focus sur les études HMUC

Dans un contexte de diminution progressive de la ressource en eau disponible en période estivale, la gestion équilibrée de cette ressource devient un enjeu majeur pour les territoires. Les SAGE intègrent cette nécessité en s'appuyant sur les études dites HMUC (Hydrologie, Milieux, Usages, Climat) pour structurer l'allocation anticipée de l'eau entre les différents usages.

Sur le bassin de la Vienne, trois études HMUC sont menées : l'étude sur la Creuse est finalisée et validée, celle sur le Clain est finalisée, tandis que l'étude sur la Vienne / Vienne Tourangelle est en cours.

CLAIN : UNE ÉTUDE CONSTRUITE DANS LA DURÉE

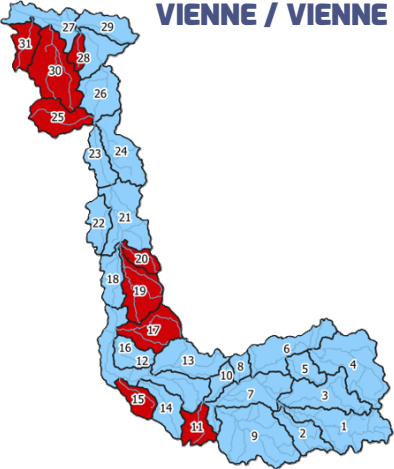
La Commission Locale de l'Eau (CLE) Clain, initialement prévue le 5 novembre 2025 pour valider les résultats de l'étude HMUC, a été annulée dans l'attente de la réalisation de compléments à l'étude d'impacts socio-économiques et environnementaux, ainsi qu'au Plan Territorial de Gestion de l'Eau (PTGE).

L'élaboration de l'étude HMUC Clain s'est appuyée sur six ans de concertation continue.

Les conclusions de l'étude indiquent la nécessité de réduire

de 37 % les prélèvements estivaux, de juillet à octobre, par rapport à la période 2010-2018, tous usages confondus. Elles identifient aussi une possibilité d'augmenter significativement la mobilisation des volumes en période hivernale, de novembre à mars, sous certaines conditions. L'étude recommande enfin de préserver la ressource souterraine lors des étiages, de privilégier les eaux superficielles hivernales et de définir des seuils de gestion face à la sécheresse. Sa démarche a été contrôlée par le BRGM et validée par un expert indépendant.

VIENNE / VIENNE TOURANGELLE : DES VOLUMES PRÉLEVABLES VALIDÉS PAR LES CLE



En 2025, l'étude HMUC Vienne / Vienne Tourangelle a franchi plusieurs étapes importantes. La phase 2, finalisée en juin, a permis de croiser les analyses relatives à l'hydrologie, aux milieux, aux usages et au climat, puis de définir des volumes prélevables en périodes de basses eaux et hors basses eaux. Les conclusions de cette phase ont été présentées aux Commissions Locales de l'Eau des SAGE Vienne et Vienne Tourangelle en juin 2025, puis validées.

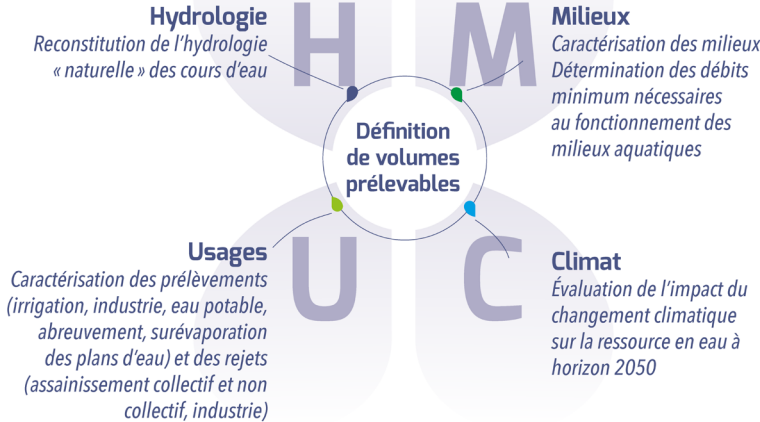
L'analyse conduite à l'échelle des unités de gestion a mis en évidence des situations contrastées. Sur l'ensemble des secteurs étudiés, 21 unités de gestion ne présentent pas de déficit hydrique. En revanche, 9 unités apparaissent en tension quantitative, les volumes prélevables y étant inférieurs aux prélèvements actuellement observés.

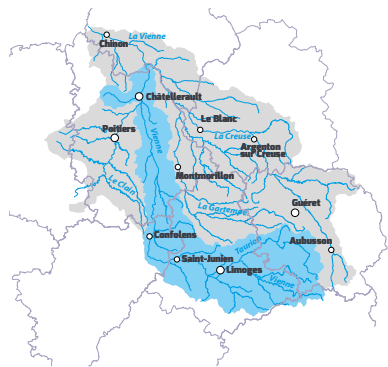
La phase 3, menée de juin à décembre 2025, a porté sur les modalités de gestion conjoncturelle et structurelle de la ressource, notamment pour les eaux souterraines, ainsi que sur l'identification de pistes d'actions permettant de respecter les volumes prélevables. Achevée techniquement, elle a été présentée aux deux CLE fin 2025.

DES ANALYSES SOCIO-ÉCONOMIQUES À COMPLÉTER

La promulgation de la loi visant à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur, dite « loi Duplomb », modifie les conditions d'application des volumes prélevables. Leur mise en œuvre est désormais conditionnée à l'existence d'une étude socio-économique conforme à l'article L211-1 IV du code de l'environnement.

Dans ce cadre, l'EPTB Vienne prévoit de compléter les démarches engagées sur l'étude de la Vienne / Vienne Tourangelle et sur celle de la Creuse, dont l'étude HMUC a été validée par la CLE du SAGE Creuse en mai 2023. Une prestation externalisée doit permettre de réaliser une analyse des impacts socio-économiques et environnementaux. Elle complètera le diagnostic sur les volumes disponibles et accompagnera la concertation territoriale sur la détermination des volumes prélevables par usage.





Les chiffres clés du SAGE Vienne

 **310** communes

 **2** régions
Nouvelle-Aquitaine, Centre-Val de Loire

6 départements
Charente, Corrèze, Creuse, Vienne, Indre-et-Loire, Haute-Vienne

Superficie
 **7 061** km²

Date de l'arrêté du périmètre
30 juin 1995

Date de l'arrêté d'approbation du SAGE après la 1^{re} révision
8 mars 2013

540 114 habitants (en 2021)

 **51** habitants / km²

 **60** membres de la CLE

SAGE Vienne

SAGE
Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
du bassin de la Vienne

L'année 2025 a permis de franchir une étape structurante pour le SAGE Vienne, malgré un calendrier de travail perturbé. L'étude HMUC a été achevée et a conduit à la validation des volumes prélevables, de leur répartition par usages et, pour les unités de gestion les plus en tension, de leur répartition temporelle. Cette avancée appuie la poursuite de la révision du SAGE, malgré le ralentissement de la finalisation du PAGD, lié aux reports de réunions et aux temps de consultation.



Le SAGE Vienne est en révision depuis 2022. Cette démarche repose sur un bilan du SAGE en vigueur et une actualisation de l'état des lieux, afin de renforcer le futur document sur des enjeux essentiels : adaptation au dérèglement climatique, liens entre eau et santé, entre eau et forêt, valorisation des solutions fondées sur la nature. Le SAGE actuel reste en vigueur et participe à l'atteinte des objectifs de bon état des eaux.

En 2024, trois commissions géographiques ont mobilisé une centaine d'acteurs, permettant d'enrichir directement le contenu du prochain SAGE. La rédaction d'une version révisée est en cours, appuyée par une consultation d'un mois portant sur 57 dispositions prévisionnelles. La prise en compte des retours des acteurs du territoire alimente la mise à jour du SAGE, avec une proposition de règlement à venir. La validation finale devrait débuter fin 2026, pour disposer d'une version mise à jour du SAGE dès 2027, adaptée aux évolutions du territoire.

EXEMPLE D'UNE RÈGLE DU SAGE MISE EN ŒUVRE SUR LA VIENNE AMONT

L'arasement du seuil de la Varache, en Haute-Vienne, constitue en 2025 un exemple concret d'application de la règle n°8 du SAGE Vienne. Cette règle vise à diminuer le taux d'étagement des cours d'eau, c'est-à-dire la succession d'obstacles qui ralentissent les écoulements et modifient le fonctionnement naturel des milieux aquatiques.

Le barrage de Charnaillat, construit dans les années 1900 sur la Vienne,



à quelques kilomètres d'Eymoutiers, est situé dans le secteur de la Vienne amont. Ce secteur est classé Natura 2000 et reconnu notamment pour la présence de truite fario et de moules perlières.

En 2022, ce barrage à usage hydroélectrique a fait l'objet d'importants travaux de mise en conformité. Afin de compenser partiellement leur coût, le propriétaire avait souhaité optimiser la production par une rehausse de 50 cm de la hauteur du seuil. En application de la règle n°8, et après avis favorable de la CLE, il a procédé en 2025 à l'arasement complet du seuil de la Varache, situé quelques kilomètres à l'aval.

Cette opération permet de restaurer la circulation piscicole, d'améliorer l'oxygénation du cours d'eau et de retrouver des habitats plus diversifiés. Elle confirme le caractère opérationnel de la règle fréquemment mise en oeuvre. D'autres applications sont en cours.

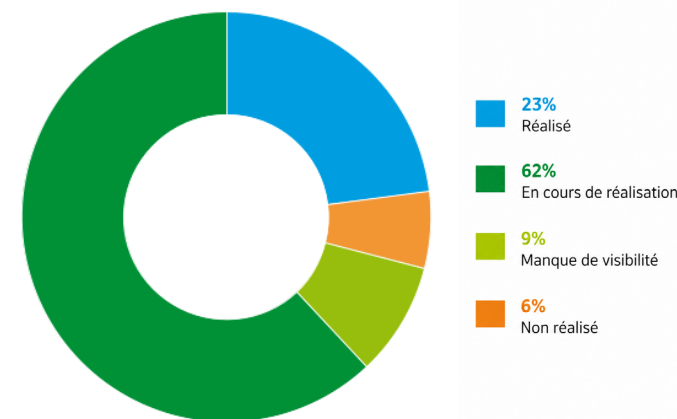
IDENTIFIER LES ZONES D'EXPANSION DE CRUE

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Vienne-Clain est engagé pour une période de six ans, de 2023 à 2029. Il regroupe huit porteurs de projets autour de 37 actions, pour un montant d'environ 6,4 millions d'euros.

Fin 2025, 83 % des actions programmées étaient engagées, principalement autour de la sensibilisation, avec la pose de repères de crue et la création de supports pédagogiques, ainsi que de la réduction de la vulnérabilité des habitations.

Dans ce cadre, la communauté de communes Vienne et Gartempe a confié à l'EPTB Vienne la réalisation d'une étude destinée à identifier principalement les zones d'expansion de crue. Ces secteurs peuvent contribuer à ralentir les écoulements lors des crues. L'étude doit permettre de définir une stratégie d'aménagement. Les résultats sont attendus au premier semestre 2026.

BILAN D'AVANCEMENT DU SAGE



 **3** réunions de la CLE
3 bureaux de la CLE

 **Révision**

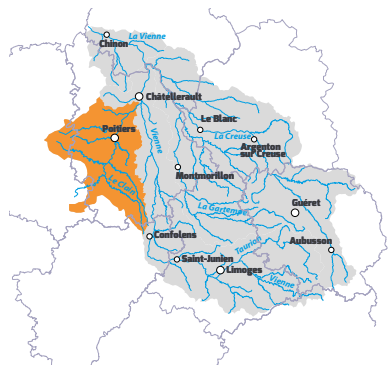
 **13** avis émis

PUBLICATION en 2025

 Lettre d'information n° 22

RÉVISION DU SAGE





Les chiffres clés du SAGE Clain

140 communes

3 départements

Vienne, Deux-Sèvres, Charente

Superficie
2 882 km²

Date de l'arrêté du périmètre
27 janvier 2009

Date de l'arrêté d'approbation
11 mai 2021

308 744 habitants (en 2021)

94 habitants / km²

54 membres de la CLE

SAGE Clain



Sur le bassin du Clain, l'année 2025 a été consacrée à la préparation de l'intégration des résultats de l'étude HMUC dans le SAGE. L'adoption des volumes prélevables par la CLE constitue une étape clé pour leur validation par le préfet coordonnateur de bassin et leur inscription dans le SAGE. Cette démarche vise à concilier durablement les usages de l'eau, les besoins des milieux aquatiques et les activités économiques du territoire.

UNE RÉVISION PARTIELLE ENGAGÉE PAR LA CLE

La Commission Locale de l'Eau du SAGE Clain a délibéré le 13 mars 2025 en faveur d'une révision partielle du SAGE. Cette révision vise notamment à intégrer les résultats de l'étude HMUC et à ajuster certaines dispositions du SAGE.

La concertation relative aux dispositions ne relevant pas directement de la gestion quantitative a également été réalisée. Elle s'est notamment traduite par l'organisation d'un groupe de travail le 8 juillet 2025.

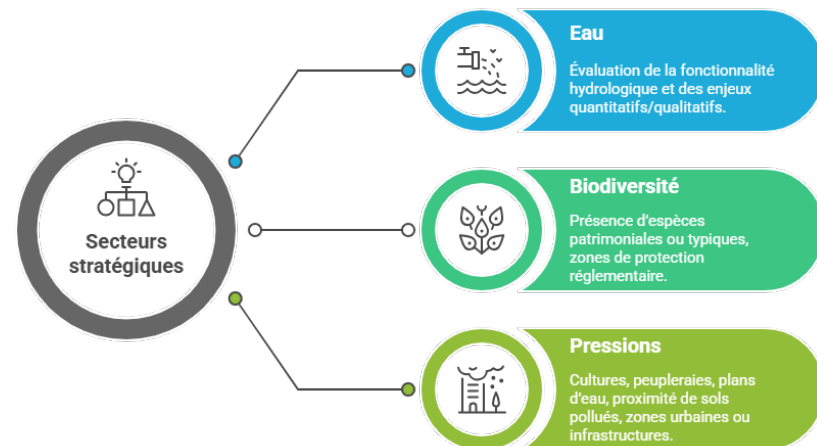
La CLE initialement prévue le 5 novembre 2025 pour valider les résultats de l'étude HMUC a été annulée. Cette annulation est intervenue dans l'attente de compléments à l'étude d'impact socio-économique et environnementale, ainsi qu'au Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau.

En parallèle, la préparation de la révision du règlement intérieur de la CLE a été engagée. L'objectif est d'intégrer les nouvelles possibilités ouvertes par le décret SAGE du 4 décembre 2024 et de répondre à certains dysfonctionnements observés dans le fonctionnement de l'instance. Un bureau a été spécifiquement consacré à ce sujet. Le règlement intérieur révisé devra être soumis à validation lors de l'installation de la nouvelle CLE.



DES ZONES HUMIDES STRATÉGIQUES MIEUX IDENTIFIÉES

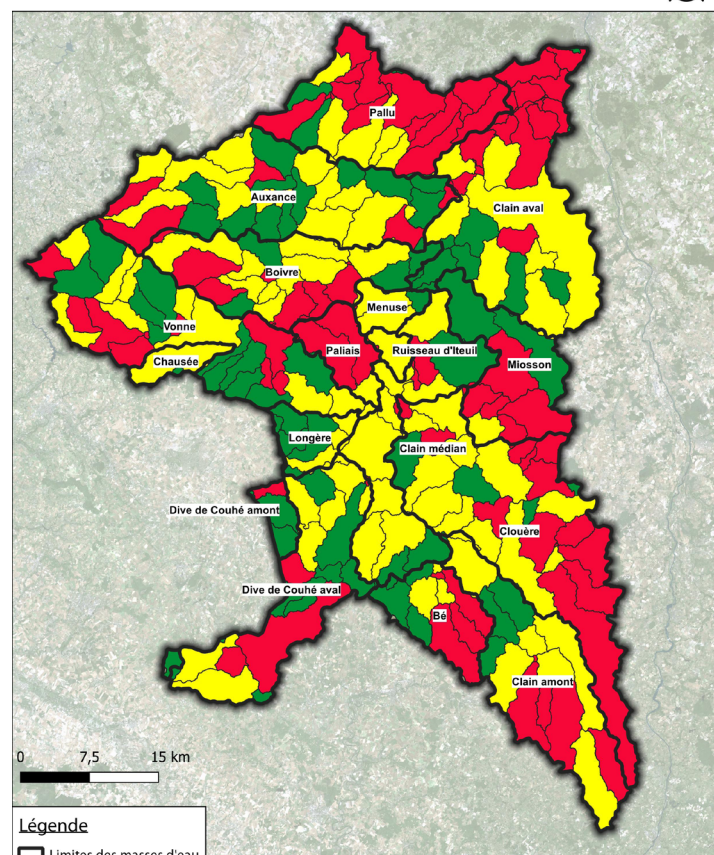
En 2025, l'identification des zones humides stratégiques a progressé, conformément à la disposition 8A-2 du SAGE Clain. Ce travail repose sur la prélocalisation des zones humides du SAGE selon deux objectifs (protection et restauration) et trois thématiques :



Les zones humides ont été classées en cinq niveaux d'intérêt, de très faible à très fort, permettant d'identifier des sous-bassins versants prioritaires d'environ 10 km². Les zones humides stratégiques correspondent aux zones humides effectives ou probables, recensées sur le terrain, situées dans des secteurs à intérêt fort ou très fort. Cette identification constitue un outil d'aide à la décision pour orienter les actions de restauration ou de protection.

Un groupe de travail associant opérateurs de terrain, services de l'État et collectivités locales a été mobilisé, à travers des réunions, échanges bilatéraux et consultations électroniques.

Sous-bassins versants à enjeux pour mettre en œuvre des actions de restauration des zones humides



Légende
— Limites des masses d'eau
Enjeux
■ Enjeu faible
■ Enjeu fort
■ Enjeu moyen

SAGE Clain

EPTB Vienne
Établissement Public Territorial de Bassin

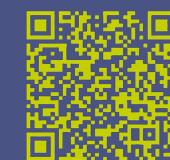
Agence de l'Eau Loire-Bretagne

2 réunions de la CLE
4 bureaux de la CLE

Mise en œuvre
Révision partielle

12 avis émis

PUBLICATIONS en 2025

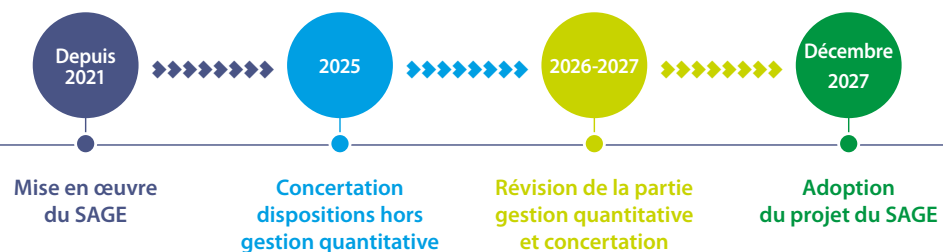


Plaquette d'info HMUC Clain et synthèses



État des lieux mis à jour

RÉVISION PARTIELLE DU SAGE





Les chiffres clés du SAGE Creuse

 **445** communes

 **3** régions

Nouvelle-Aquitaine,
Centre-Val de Loire,
Auvergne-Rhône-
Alpes

8 départements

Creuse, Indre, Haute-
Vienne, Vienne,
Indre-et-Loire, Allier,
Corrèze, Cher

Superficie
 **9 552** km²

Date de l'arrêté du périmètre
15 juillet 2019

250 000 habitants
(en 2021)

 **26** habitants / km²

 **69** membres de la CLE

SAGE Creuse



En 2025, l'élaboration du SAGE Creuse s'est poursuivie avec la rédaction du Plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD). Ce travail s'est appuyé sur les contributions recueillies lors des commissions thématiques organisées fin 2024. Une première version du document a ensuite été soumise aux membres de la CLE, afin de consolider son contenu avant les étapes suivantes.

UN PROJET DE PAGD STRUCTURÉ AUTOUR DE 62 DISPOSITIONS

L'année 2025 a principalement été consacrée à la rédaction du PAGD, entre janvier et octobre. Au total, 62 dispositions ont été rédigées. Elles sont réparties en quatre thématiques : quantité, qualité, milieux et gouvernance. Elles découlent des 18 objectifs stratégiques et des 5 axes stratégiques définis dans le document de stratégie.



Chaque disposition présente l'enjeu concerné, l'objectif stratégique associé, le contexte qui justifie l'action proposée, ainsi que les références réglementaires utiles. Elle précise également l'estimation des coûts de mise en œuvre, les liens avec les autres éléments du SAGE, l'effet attendu sur l'adaptation au changement climatique, le champ d'application, les moyens de sensibilisation et les indicateurs d'avancement.



UNE CONSULTATION DES MEMBRES DE LA CLE

Une consultation d'un mois a été organisée du 19 octobre au 21 novembre auprès des membres de la CLE qui a eu accès à une première version complète du projet de PAGD.

La structure porteuse a analysé plus de 2 000 retours. Les remarques portaient notamment sur l'aspect juridique, sur certaines étapes d'élaboration précédentes, sur la non-complétude de documents associés, comme les règles ou les annexes, ainsi que sur des observations favorables pouvant être directement intégrées. Plus de 1 200 réponses ont été formulées. L'ensemble des contributions, assorties de réponses individualisées, a été mis à disposition de la CLE. Les remarques des membres de la CLE ont ainsi permis de faire évoluer le PAGD et d'aboutir à une nouvelle version prenant en compte les attentes exprimées.

UN APPUI JURIDIQUE POUR ASSURER LA CONFORMITÉ DES DISPOSITIONS

Afin d'accompagner la rédaction des documents constitutifs du SAGE, le cabinet juridique Paillat Conti Bory a été recruté pour une durée de 24 mois. Sa mission porte sur l'assistance juridique à la rédaction du PAGD et du règlement.

Cet appui vise notamment à vérifier la conformité des dispositions avec les documents de planification de norme supérieure, tels que les arrêtés, lois et décrets codifiés. Il permet aussi de contrôler le respect de la portée juridique du SAGE, en particulier son champ d'application, et d'expertiser la pertinence ainsi que le niveau de précision des mesures envisagées.

LA SIGNATURE DE TROIS ACCORDS DE TERRITOIRE

Le 30 octobre, les accords de territoire « Creuse Aval en Creuse », « Creuse Amont » et « Bassin Gartempe Amont » ont été signés. La Communauté de communes Creuse Sud-Ouest porte l'accord « Creuse Aval en Creuse » pour la période 2025-2027. Le Syndicat Mixte Contrat Rivière Gartempe porte l'accord « Bassin Gartempe Amont » sur la même période. L'accord « Creuse Amont » est coordonné par la Communauté de communes Creuse Grand Sud.

Ces projets visent la préservation et la restauration des milieux aquatiques et humides, en fédérant les actions des maîtres d'ouvrage. Leurs programmes d'actions sont en accord avec le projet de PAGD du SAGE Creuse.

UN DIAGNOSTIC DES ZONES D'EXPANSION DE CRUES

L'EPTB Vienne finalise un état des lieux et un diagnostic des zones d'expansion de crues (ZEC), des zones à risques et des aménagements de protection contre les inondations sur le périmètre de la communauté de communes Vienne et Gartempe.

Aucun ouvrage écrêteur de crue ni digue au sens réglementaire n'a été identifié. Les ZEC représentent toutefois 7 400 hectares, soit 4 % du périmètre intercommunal. Des actions localisées sont proposées pour assurer leur gestion ou améliorer leur fonctionnalité : replantation de haies, gestion foncière et mise en place de servitudes d'utilité publique.

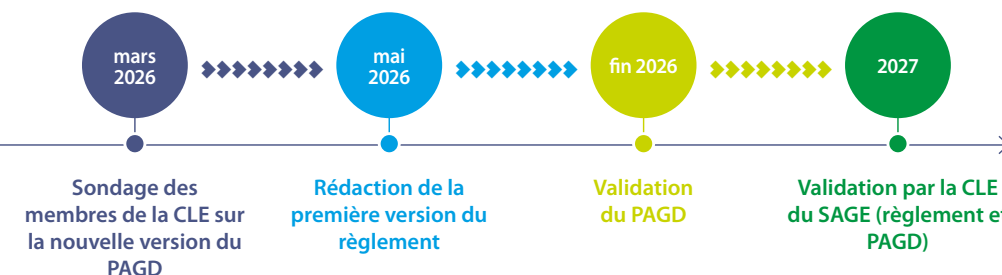
 **2** réunions de la CLE
1 bureau de la CLE

 • Rédaction de la première version du PAGD

• Consultation des membres de la CLE

• Prise en compte des remarques pour la rédaction d'une nouvelle version du PAGD

ÉLABORATION DU SAGE





Les chiffres clés du SAGE Vienne Tourangelle

107 communes

3 régions
Centre-Val de Loire, Nouvelle-Aquitaine, Pays de la Loire

3 départements
Indre-et-Loire, Vienne, Maine-et-Loire (à la marge)

1 310 km²

Date de l'arrêté du périmètre
2 mars 2021

Date du dernier arrêté de composition de la CLE
26 nov. 2025

69 222 habitants (en 2021)

41 habitants / km²

56 membres de la CLE

SAGE Vienne Tourangelle



L'année 2025 a été marquée par l'avancement de deux chantiers structurants pour le SAGE Vienne Tourangelle : la stratégie du SAGE et l'étude HMUC. Ces travaux ont toutefois été perturbés par le contexte réglementaire et de fortes manifestations agricoles. La validation de la stratégie par la CLE, initialement attendue en décembre 2025, a été reportée à janvier 2026.

L'ÉTUDE HMUC ACHÉVÉE TECHNIQUEMENT MAIS ENCADRÉE PAR DE NOUVELLES CONDITIONS

L'année 2025 a marqué une étape importante pour l'étude HMUC menée à l'échelle des SAGE Vienne et Vienne Tourangelle. La phase 2 s'est achevée en juin 2025 avec une analyse croisée des quatre composantes de l'étude : l'hydrologie, les milieux, les usages et le climat. Cette approche a permis de consolider les éléments nécessaires à une gestion structurale de la ressource en eau.

Les conclusions de cette phase ont été présentées en juin 2025 aux Commissions Locales de l'Eau des deux SAGE, puis validées. Elles ont notamment conduit à la définition de volumes prélevables, tous usages confondus, sur les cinq unités de gestion du SAGE Vienne Tourangelle. Ces volumes distinguent la période de basses eaux et la période hors basses eaux. Ils ont ensuite été répartis entre les usages réglementés : alimentation en eau potable, irrigation et industrie.

La phase 3 s'est déroulée de juin à décembre 2025. Elle a porté sur les modalités de gestion de la ressource, en période de crise comme sur le long terme. Des ajustements des seuils de gestion conjoncturelle ont été proposés. Un travail spécifique a aussi été conduit sur les eaux souterraines, afin de définir des indicateurs complémentaires utiles au suivi conjoncturel et à la gestion structurale.

Cette dernière phase a également permis d'identifier, pour chaque unité de gestion, des pistes d'actions visant à garantir le respect des volumes prélevables. Les résultats techniques ont été finalisés et partagés avec les CLE des deux SAGE fin 2025.

La promulgation de la loi visant à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur, dite « loi Duplomb », a toutefois modifié les conditions d'application des volumes prélevables. Leur mise en œuvre est désormais conditionnée à la réalisation d'une étude socio-économique répondant aux exigences de l'article L211-1 IV du code de l'environnement. Dans ce contexte, l'EPTB Vienne prévoit de confier à un prestataire externe une analyse des impacts socio-économiques et environnementaux.

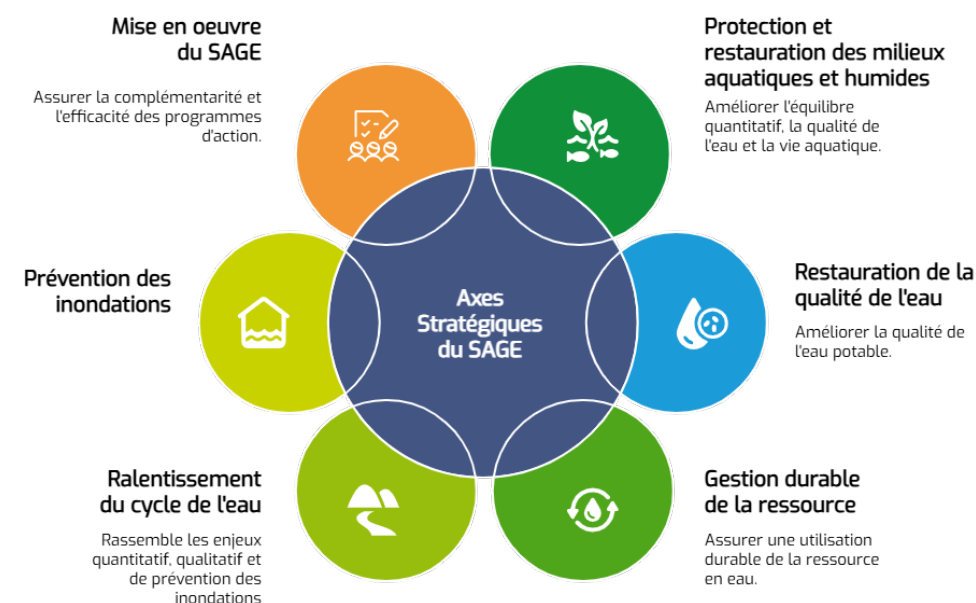


UNE STRATÉGIE CONSTRUITE AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE

L'année a notamment été marquée par la définition de la stratégie du SAGE Vienne Tourangelle. Ce document fixe les objectifs qui guideront la suite de l'élaboration du SAGE. Il permet de traduire les enjeux identifiés sur le territoire en orientations partagées, avant la rédaction des documents réglementaires.

La stratégie a été préparée à l'issue d'environ une année de concertation. Plus de 550 contributions ont été recueillies auprès des acteurs concernés. Six étapes de concertation ont été organisées, en présentiel et sous forme dématérialisée, afin de permettre l'expression des différents points de vue et de consolider progressivement les propositions.

Ce travail a abouti à une stratégie structurée autour de 6 axes stratégiques et de 29 objectifs. La réunion de la CLE prévue en décembre 2025 pour valider ce document a toutefois été reportée. La validation est intervenue le 21 janvier 2026.



3 réunions de la CLE
2 bureau de la CLE
1 réunion de CLE élargie

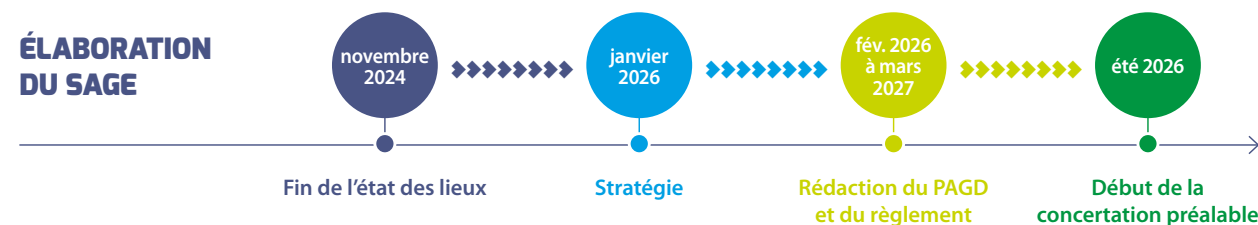
Définition de la stratégie du SAGE

PUBLICATION en 2025



Lettre d'information n° 5

ÉLABORATION DU SAGE



Prévention des inondations

En 2025, le Programme d’actions de prévention des inondations (PAPI) Vienne Clain est entré dans sa deuxième année de mise en œuvre. Ce dispositif vise à réduire la vulnérabilité des personnes et des biens face aux inondations en soutenant des actions partenariales à l’échelle locale. L’année 2025 a été marquée par le déploiement des actions de sensibilisation, la préparation de travaux liés au ruissellement et la poursuite des réflexions sur les zones d’expansion de crue.



PILOTAGE DU PROGRAMME : UNE COORDINATION RENFORCÉE

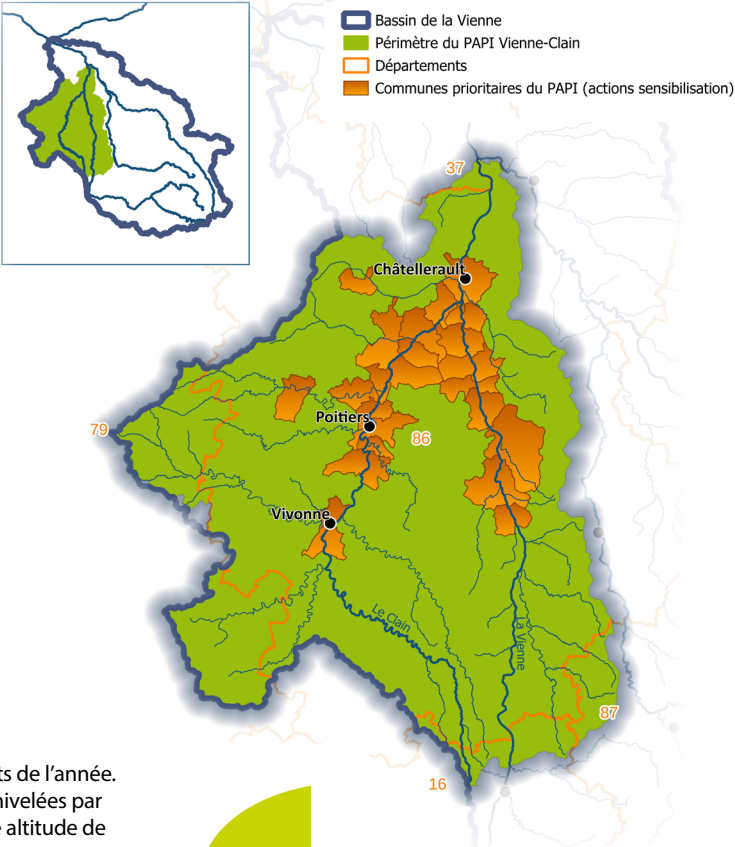
L’EPTB Vienne assure la coordination du PAPI Vienne – Clain. Le suivi s’est poursuivi en 2025 avec la réunion du comité technique le 23 janvier, puis du comité de pilotage le 25 mars.

À la fin de l’année, 78 % des actions étaient engagées sur l’ensemble du programme. Pour les actions portées par l’EPTB Vienne, 100 % des engagements prévus en 2025 ont été réalisés.

MOBILISATION DES COMMUNES PRIORITAIRES

Le L’EPTB Vienne propose aux communes un service mutualisé pour conduire plusieurs actions de sensibilisation au risque inondation. Ce service porte notamment sur les ateliers pédagogiques, la pose de repères de crue, l’installation de panneaux pédagogiques et l’appui à l’élaboration de documents communaux d’information.

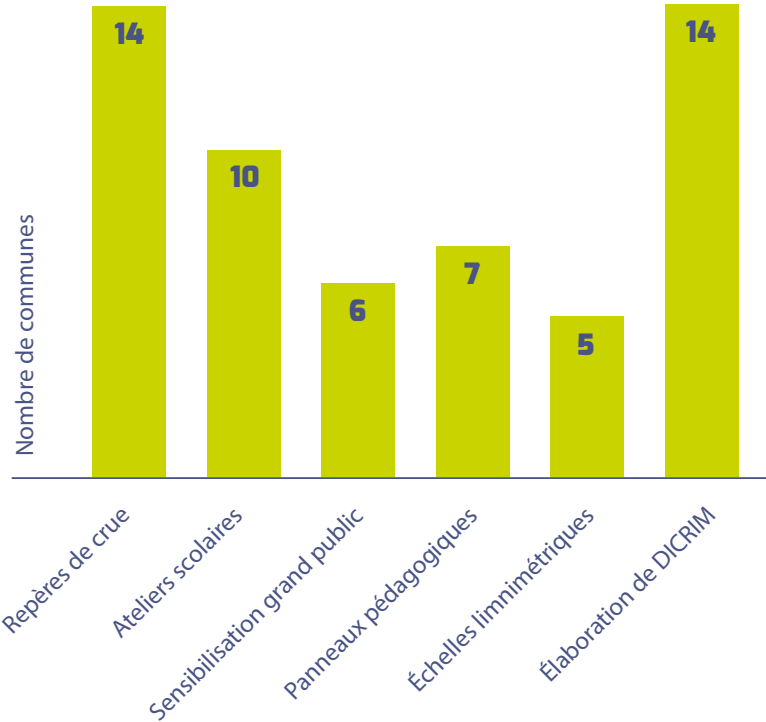
Fin 2025, 77 % des communes prioritaires, soit 26 communes, avaient souhaité bénéficier de ce service pour une ou plusieurs actions. Cette adhésion traduit un besoin d’appui technique et méthodologique sur des démarches qui relèvent pour partie des obligations communales, mais qui nécessitent des compétences spécifiques.



La pose de repères de crue a constitué l’un des axes importants de l’année. Les anciennes traces d’inondation recensées en 2024 ont été nivelées par un géomètre. Cette étape permet de rattacher les traces à une altitude de référence et de fiabiliser leur exploitation. Sur cette base, 29 repères et 9 totems ont été mis en fabrication, en vue d’une pose début 2026. En parallèle, les investigations de terrain se sont poursuivies sur 10 communes supplémentaires afin de recenser d’autres traces anciennes.

Depuis que l’EPTB Vienne s’investit sur ce sujet, 400 anciennes traces d’inondation ont été recensées et saisies dans la plateforme nationale en accès libre dédiée aux repères de crue. Chaque trace recensée ou repère posé fait l’objet d’une fiche d’identité remise à la commune. Ce travail d’enquête contribue à conserver la mémoire locale des inondations. Il s’inscrit aussi dans une démarche réglementaire obligatoire pour les communes et participe au patrimoine communal.

Nombre de conventions signées par action fin 2025 :



Pose des repères de crue





Les actions auprès des scolaires et du grand public se sont également poursuivies. Elles ont été réalisées par le CPIE Seuil du Poitou et le CPIE Val de Gartempe, dans le cadre d'un partenariat établi avec l'EPTB Vienne. En 2025, 34 classes, soit plus de 700 élèves de CM1 et CM2, ont bénéficié d'un atelier pédagogique consacré au risque inondation. Deux animations ont également été menées à destination du grand public.



Depuis plusieurs années le CPIE Seuil du Poitou et l'EPTB Vienne collaborent ensemble pour sensibiliser les publics au risque inondation, notamment les enfants et les habitants. Pour nous ce partenariat est très intéressant pour deux raisons : d'abord, c'est le seul partenariat à ce jour sur cette thématique de l'inondation, or ce risque est de plus en plus important sur notre territoire ; et deuxième raison, ce partenariat s'inscrit dans la durée, ce qui nous permet d'avoir une vision stratégique sur plusieurs années et de construire un projet pédagogique en plusieurs séances pour les publics scolaires.



Charlotte Bonnet,
Présidente
du CPIE seuil du
Poitou

L'EPTB Vienne a aussi travaillé à la production de panneaux pédagogiques. Les visuels, réalisés en régie, portent sur la thématique des repères de crue ou sur le risque inondation de manière plus générale. Dix panneaux sont envisagés sur cinq communes différentes.

Enfin, l'accompagnement à l'élaboration des Documents d'information communaux sur les risques majeurs (DICRIM) s'est poursuivi. Cette action est proposée aux 135 communes du périmètre du PAPI Vienne Clain où un risque inondation est identifié. En 2025, 13 communes ont bénéficié de ce service, avec des DICRIM en voie de finalisation à la fin de l'année. L'action est conduite dans le cadre d'un marché à bons de commande avec une entreprise extérieure.

PRÉPARER LES AMÉNAGEMENTS POUR LIMITER LES RUISSELLEMENTS

La gestion des ruissellements a également progressé en 2025. Deux bassins tests, situés à Bonnes et Chauvigny, dans la Vienne, ont fait l'objet d'un travail préparatoire. La concertation a été engagée avec les propriétaires et les exploitants concernés. Des conventions ont été signées afin de réaliser les études de niveau PROJET, nécessaires au dimensionnement des aménagements d'hydraulique douce.

Ces aménagements peuvent prendre la forme de haies, de fascines, de fossés à redents ou de mares tampons. Ils visent à ralentir les écoulements, favoriser l'infiltration et limiter les transferts rapides vers l'aval. En 2025, des investigations complémentaires ont été réalisées, notamment des levés topographiques et des essais de perméabilité.

L'instruction de la Déclaration d'intérêt général (DIG) a également été engagée. Cette procédure permet de mobiliser des financements publics pour des interventions réalisées sur des propriétés privées, lorsque celles-ci répondent à un intérêt général.

Sur le bassin du Clain, l'élaboration des plans de gestion des ruissellements s'est poursuivie. Une concertation a été engagée sur un bassin test situé au niveau de la commune de Savigny-Lévescault.



UNE EXPOSITION ITINÉRANTE POUR PARTAGER LA MÉMOIRE DES CRUES

L'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque inondation repose aussi sur des outils accessibles au plus grand nombre. Dans cette perspective, une exposition itinérante consacrée aux crues historiques de la Vienne, du Clain et de leurs affluents a été conçue pour renforcer la culture du risque.

L'exposition est pensée pour des usages complémentaires, en intérieur et en extérieur. Elle comprend 10 kakémonos, dont 5 consacrés à la Vienne et à ses affluents, réalisés dans le cadre du PAPI Vienne aval, et 5 consacrés au Clain et à ses affluents. Elle comprend également 3 cubes de 2 mètres sur 2 mètres destinés à un usage extérieur. L'un porte sur les inondations de la Vienne, le second sur celles du Clain, et le troisième sur des informations générales relatives aux inondations.

Le format retenu vise à faciliter la circulation autour des supports et à rendre la visite plus immersive. Les contenus s'appuient sur des photographies, des ressources collectées auprès d'acteurs du territoire et des témoignages. La conception a nécessité un travail sur le choix du format, en particulier pour permettre un déploiement en extérieur.

Destinée à circuler sur l'ensemble du périmètre du PAPI Vienne Clain, l'exposition pourra être installée lors d'événements de différentes échelles et dans différents lieux. Elle est modulable, avec la possibilité d'emprunter tout ou partie des kakémonos ou des cubes.



Les expositions sont mises à disposition via une simple convention disponible sur notre site internet (lien direct via le QR code).



LES ZONES D'EXPANSION DE CRUE : UN LEVIER SUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIENNE ET GARTEMPE

Le travail conduit sur les zones d'expansion de crue s'est poursuivi sur le périmètre de la Communauté de communes Vienne et Gartempe. Ces espaces naturels permettent aux eaux de débordement de s'étendre temporairement lors des crues. Leur maintien ou leur restauration peut contribuer à réduire l'exposition des secteurs urbanisés situés en aval.

L'identification réalisée sur ce périmètre a mis en évidence environ 7 400 hectares de zones d'expansion de crue, soit 4 % du territoire intercommunal. L'évaluation du risque inondation estime à plus de 3 000 le nombre de bâtiments potentiellement impactés par une crue centennale. Les secteurs concernés se concentrent principalement le long de la Vienne, de la Gartempe, de la Dive de Morthemer et de la Benaize.

Le diagnostic a montré que la gestion de l'aléa inondation sur ce territoire repose principalement sur le maintien et la restauration de ces espaces. Aucun système de digues ni ouvrage écrêteur de crues n'a été recensé. Des actions localisées ont été identifiées sur des zones d'expansion de crue prioritaires, notamment la replantation de haies, la maîtrise foncière et la mise en place de servitudes d'utilité publique.

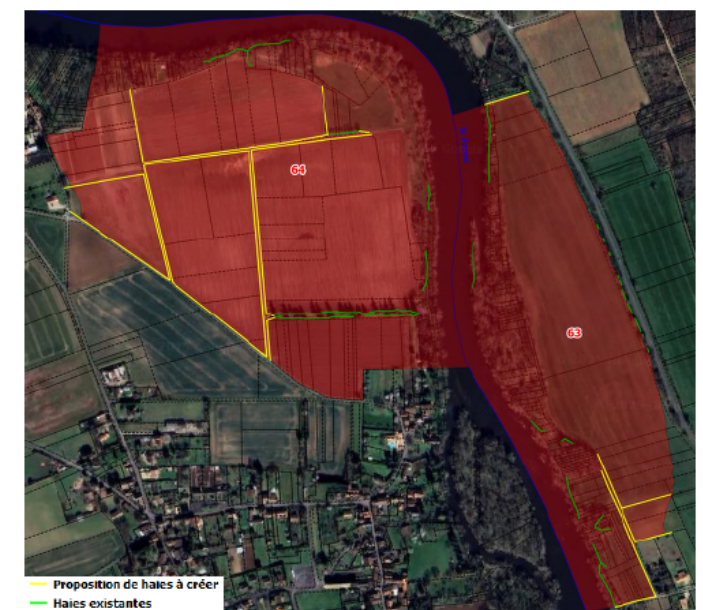


FIGURE 32 : REPLANTATIONS DE HAIES ENVISAGEABLES SUR LES ZEC PRIORITAIRES N°63 ET N°64

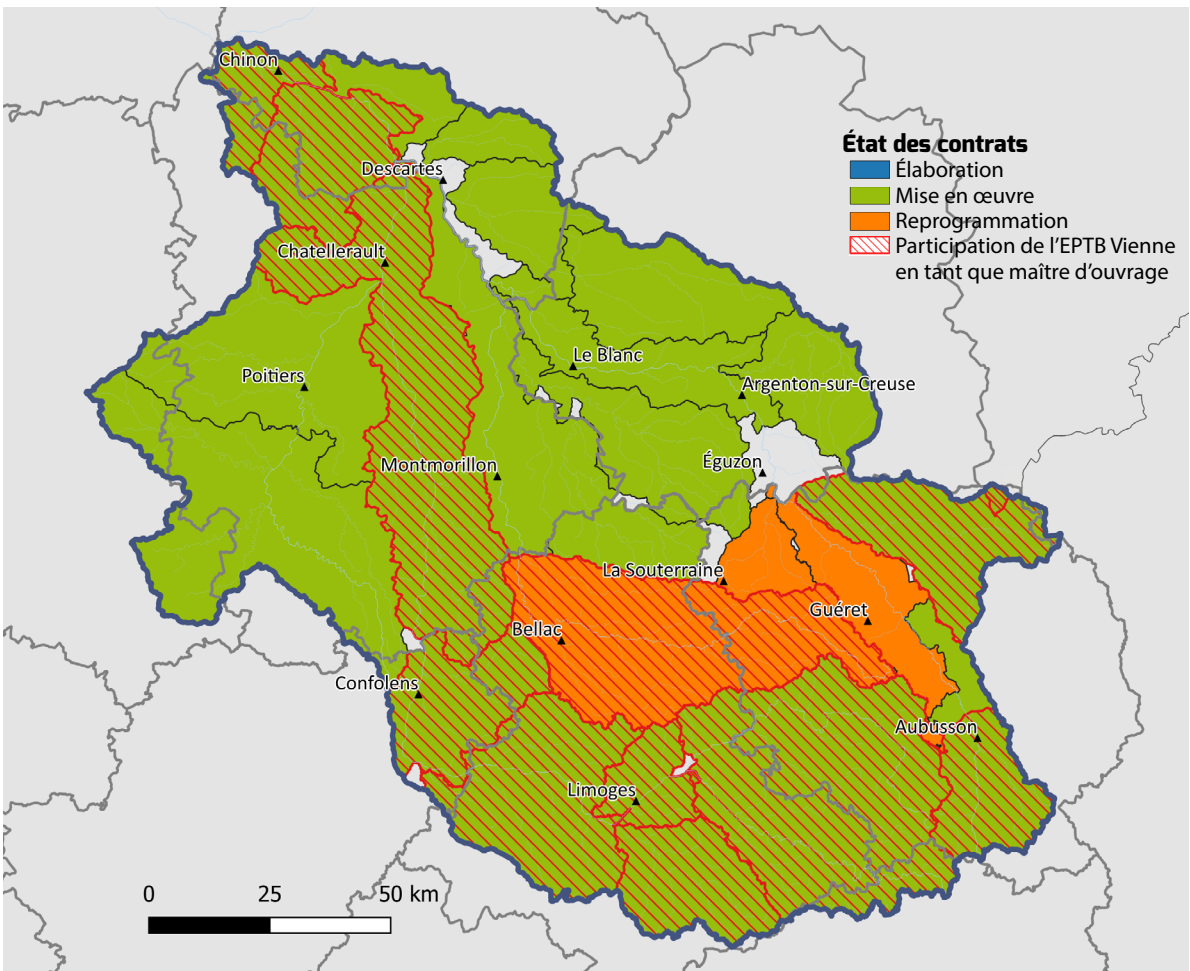
Territoires engagés

Les accords de territoire sont des outils partenariaux destinés à mettre en œuvre des actions concrètes de restauration des milieux aquatiques (contrats territoriaux milieux aquatiques) ou des démarches de réduction des pollutions diffuses (programmes Re-Sources). Ces outils permettent de mobiliser des financements de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et de la Région Nouvelle Aquitaine.

Dans le cadre des contrats territoriaux, l'EPTB Vienne intervient à plusieurs niveaux :

- 1 Suivi, dispense de conseils et veille à une bonne prise en compte des dispositions et règles des SAGE
- 2 Participation en tant que porteur de projets à la mise en œuvre d'actions ciblant particulièrement le volet quantitatif de la ressource en eau
- 3 Dans le cas du programme Sources en action, coordination aux côtés du PNR Millevaches en Limousin du contrat territorial

CONTRATS TERRITORIAUX MULTI-THÉMATIQUES OU MILIEUX AQUATIQUES SUR LE BASSIN DE LA VIENNE.



ACCORD DE TERRITOIRE SOURCES EN ACTION (SEA) 2024-2026

■ Les chiffres clés

Budget prévisionnel

6 millions d'euros

Environ

10 ETP par an

20 maîtres d'ouvrage

5 financeurs

Sources en action : une programmation maintenue malgré des reports

L'Accord de territoire Sources en action 2024-2026 s'est poursuivi en 2025 dans un contexte contraint. Les perturbations rencontrées en 2024, liées à l'attribution des subventions et aux conditions météorologiques, ont entraîné de nombreux reports ou annulations d'opérations. Malgré ces difficultés, la dynamique engagée sur la Vienne amont reste active.

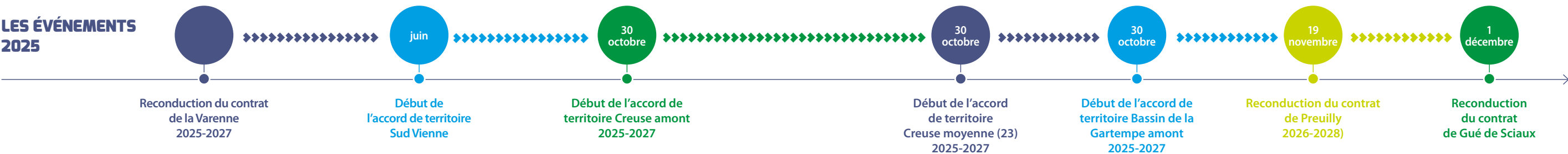
Sur les années 2024 et 2025, de nombreuses opérations ont été réalisées ou sont en cours, pour un montant total de 2,1 millions d'euros, soit 72 % du montant ajusté. Ces interventions traduisent la poursuite de la programmation, avec de premiers résultats jugés prometteurs.

En parallèle des actions financées dans le cadre du contrat, d'autres projets émergent sur le territoire de la Vienne amont. Ils sont compatibles avec la stratégie de Sources en action et viennent compléter les opérations programmées. Cette articulation contribue à renforcer la cohérence des interventions conduites sur le terrain.

Le contrat dispose également d'un nouveau site internet, sourcesenaction.fr. Il permet de valoriser les actions menées dans le cadre de l'accord de territoire et de rendre accessibles les vidéos produites par Télémillevaches.

La programmation 2026 a été validée en comité de pilotage en décembre 2025, pour un montant d'environ 1,5 million d'euros. L'année 2026 sera consacrée au bilan de la première phase, couvrant la période 2024-2026, et à la préparation de la seconde phase, prévue pour 2027-2029. Ces travaux associeront les maîtres d'ouvrage et les membres du comité de pilotage.

LES ÉVÉNEMENTS 2025



Gestion des étangs

UNE DÉMARCHE DE TERRAIN POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX DE PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU DU BASSIN

Le nombre important d'étangs recensés est l'une des singularités du bassin de la Vienne. Ces aménagements, pour la plupart créés dans les années 60-70, ont des effets cumulés particulièrement significatifs sur les milieux aquatiques.

Pour répondre à cet enjeu, l'EPTB Vienne a engagé dès 2014 une « stratégie étangs » qui mobilise plusieurs leviers complémentaires (réunions, animation, formations, assistance-conseil et communication). Un dispositif d'accompagnement à la suppression volontaire des plans d'eau est en place depuis 2021. Il permet d'apporter aux propriétaires volontaires, une assistance technique et administrative ainsi qu'une contribution financière, selon les critères d'éligibilité définis.

L'objectif : Limiter les impacts des étangs sur la ressource en eau et les milieux aquatiques

UNE ANIMATION AMPLIFIÉE EN 2025

Une animation territoriale a été mise en place avec plusieurs partenaires. En lien avec le SIASEBRE, le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Monts et Barrages et le Syndicat mixte contrat de rivière Gartempe et 106 courriers ont été adressés à des propriétaires d'étangs considérés prioritaires pour la réalisation de travaux afin d'effectuer une visite technique et réglementaire de leur ouvrage.

Dans le cadre de l'Accord de territoire Vienne métropolitaine, une animation conjointe est également conduite avec Limoges Métropole auprès des propriétaires de plans d'eau du sous-bassin de la Mazelle, sur la masse d'eau « ruisseau du Palais et ses affluents », au regard de l'enjeu d'alimentation en eau potable.

L'EPTB Vienne a aussi renforcé la sensibilisation de relais professionnels. Une matinée a été organisée avec la Chambre interdépartementale des notaires de Corrèze, Creuse et Haute-Vienne sur la situation juridique des plans d'eau lors d'une transmission immobilière. Des échanges ont également été conduits avec des organismes de gestion forestière, dont la Coopérative Forestière Bourgogne Limousin et l'Office national des forêts et Avenir Forêt.

Le travail de coordination s'est poursuivi avec les Directions départementales des territoires de la Charente, de la Creuse et de la Vienne, afin d'assurer une complémentarité d'action sur les masses

NOMBRE DE PLANS D'EAU AYANT FAIT L'OBJET DE TRAVAUX DE RESTAURATION DU MILIEU OU DE VIDANGE :

7 (pour **43** plans d'eau visités)

CONCERNANT LES PLANS D'EAU AYANT FAIT L'OBJET DE TRAVAUX OU D'UNE VIDANGE EN 2025

SURFACE EN EAU QUI NE SERA PLUS SOUMISE À ÉVAPORATION :

21 000 m² environ

CONCERNANT LES PLANS D'EAU AYANT FAIT L'OBJET DE TRAVAUX OU D'UNE VIDANGE EN 2025

VOLUME D'EAU NON PERDU PAR SURÉVAPORATION :

estimée entre **2 659** et **3 776** m³

LINÉAIRE DE COURS D'EAU RESTAURÉ SANS OBSTACLE :

600 ml

d'eau ou sous-bassins à enjeu fort. L'EPTB Vienne a par ailleurs maintenu une veille sur les ventes d'étangs, avec un projet de conventionnement avec la SAFER Nouvelle-Aquitaine pour améliorer la connaissance des mouvements fonciers sur les plans d'eau les plus impactants.

L'EPTB Vienne a également participé à plusieurs réunions et groupes de travail, notamment sur le bassin du Cheissoux, avec les techniciens rivières de la Creuse, ainsi que sur les dossiers de l'étang du Formier et de l'étang du Bourdeau, sur la Brézentine.

En 2025, **57** contacts ou visites de plans d'eau ont été réalisés. **7** ont été effacés ou vidangés en prévision de travaux en 2026. Une restauration du milieu est en projet pour **14** d'entre eux et **8** font ou feront l'objet d'une étude d'aide à la décision.

Accompagner la sobriété hydrique des collectivités

L'EPTB Vienne propose aux collectivités et à leurs groupements un accompagnement pour réduire durablement leurs consommations d'eau.

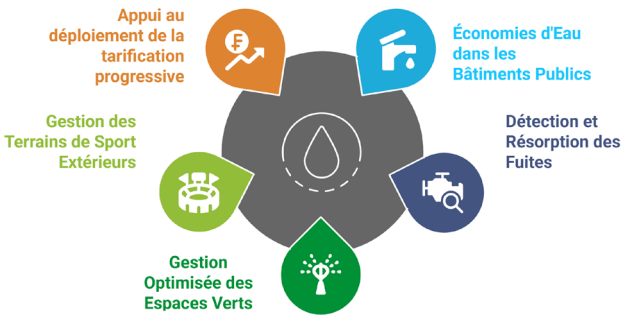
Cofinancé par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, ce dispositif est accessible jusqu'en 2027. Il vise à construire, avec chaque structure bénéficiaire, un programme d'actions adapté à ses usages et à ses équipements.

UN SERVICE PERSONNALISÉ POUR RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS D'EAU

En 2025, l'EPTB Vienne a déployé ce service auprès des communes, intercommunalités et autres structures publiques du bassin. Il concerne notamment les consommations liées aux bâtiments publics, aux espaces verts et aux terrains de sport. Les collectivités bénéficiaires disposent d'un programme d'actions chiffré, intégrant les investissements nécessaires, les durées d'amortissement et les volumes d'eau pouvant être économisés.

Un catalogue détaillant les volets d'intervention, le contenu de l'accompagnement et les modalités de mise en œuvre a été diffusé en début d'année. Une relance a également été réalisée pendant l'été afin de faire connaître le dispositif et de préciser les conditions d'accès.

Le dispositif est personnalisé selon les besoins de chaque structure. Il comprend cinq volets :



La démarche a été présentée dans plusieurs cadres d'échanges avec les collectivités. L'EPTB Vienne est intervenu lors d'un atelier PCAET et transition énergétique organisé par le Syndicat Énergies Haute-Vienne, lors d'une journée consacrée à l'adaptation au changement climatique organisée par le Parc naturel régional Périgord-Limousin, ainsi qu'à l'occasion de réunions bilatérales avec les Conseils départementaux de la Creuse et de l'Indre.

En 2025, la communauté de commune Bénévent-Grand-Bourg a bénéficié de la démarche dans son intégralité. Le diagnostic réalisé en septembre a permis d'identifier plusieurs pistes d'action, portant notamment sur le suivi des sites, l'installation d'équipements hydroéconomes, l'investissement dans les meilleures techniques disponibles et la sensibilisation aux pratiques économes en eau. Le volume pouvant être économisé est estimé à 138 m³, selon une estimation basse.

Les prochaines étapes pour la collectivité concernent la définition des priorités, l'engagement des actions retenues et la communication des résultats obtenus.

Deux autres collectivités ont signé en 2025 une convention de coopération avec l'EPTB Vienne pour une mise en œuvre en 2026 : la commune de Veyrac et la Ville de Châtellerauld. Plusieurs contacts sont également engagés avec d'autres structures, dans l'attente d'une décision d'adhésion à la démarche.

Projet européen NATALIE

Les Solutions Fondées sur la Nature (SFN)

Dans le cadre du projet européen NATALIE, l'EPTB Vienne contribue à l'expérimentation de SFN pour répondre aux effets du changement climatique sur la ressource en eau. Coordonné par l'Office International de l'Eau (OIEau) et financé notamment par l'Union européenne via le programme Horizon Europe, ce projet réunit 43 partenaires européens sur la période 2023 à 2028.

UN CHANTIER PILOTE ENGAGÉ À SAINT-YRIEIX-SOUS-AIXE

En 2025, l'EPTB Vienne, le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin et le Syndicat d'aménagement du bassin de la Vienne poursuivent leur engagement dans ce projet. Les actions portent notamment sur la restauration de zone humides, la neutralisation de drains et la suppression de plans d'eau construits en barrage de cours d'eau.

Un premier chantier pilote a été lancé au printemps à Saint-Yrieix-sous-Aixe. Il concerne un étang d'environ 5 000 m² implanté sur un cours d'eau. Les premières interventions ont permis de vidanger le plan d'eau, avec l'installation d'un bassin de décantation, puis de réaliser une pêche de sauvegarde. La zone est ensuite laissée en végétalisation spontanée, pour attendre la suite des travaux en 2026 (régilage de la digue et création d'une mare déconnectée du cours d'eau).



Avant travaux

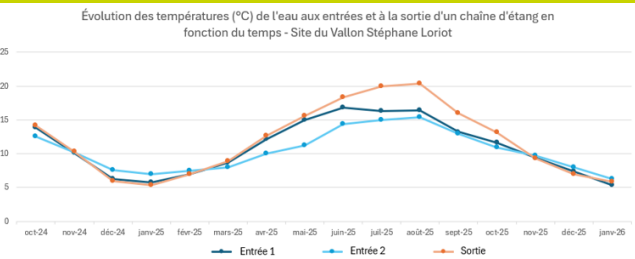
Après travaux



UN SUIVI DES EFFETS DES TRAVAUX

Chaque site intégré au projet fait l'objet d'un suivi scientifique. Les mesures portent sur la température de l'eau, les débits, ainsi que sur la faune et la flore. L'objectif est de disposer de données comparables pour apprécier les effets des interventions sur les milieux aquatiques et humides.

Les premiers résultats mettent en évidence un réchauffement de l'eau en aval des étangs pendant l'été. Dans certains cas, l'écart journalier atteint +10 °C. Les observations montrent aussi que le remplissage des plans d'eau en fin d'été prolonge la période d'étiage des ruisseaux situés à l'aval.





Bilan financier

En 2025, les dépenses de l'établissement se sont élevées à 1 625 097 €, tandis que les recettes ont atteint 1 482 908 €, laissant un déficit de 142 189 €, compensé par l'excédent de 2024.

L'EPTB VIENNE

L'établissement public territorial du bassin de la Vienne est un syndicat mixte ouvert regroupant plusieurs collectivités territoriales engagées dans la gestion concertée de la ressource en eau sur le bassin de la Vienne.

Il rassemble les Régions Nouvelle-Aquitaine et Centre-Val de Loire, les Départements de l'Indre-et-Loire, de la Vienne, de la Creuse et de la Charente, des Deux Sèvres, ainsi que huit intercommunalités : les communautés urbaines Grand Poitiers et Limoges Métropole, les communautés d'agglomération Grand Châtelleraut et Grand Guéret, les communautés de communes Charente Limousine, Vienne et Gartempe, et l'EPAGE-SABV.



LES COLLECTIVITÉS MEMBRES DE L'EPTB VIENNE



LA GOUVERNANCE

Le Comité syndical, organe délibérant de l'EPTB Vienne, est composé de 38 élus désignés par les collectivités membres.

L'ÉQUIPE

L'EPTB Vienne dispose d'une équipe de 15 agents, répartis entre le siège de Limoges et une antenne à Poitiers.

La répartition des effectifs est la suivante :

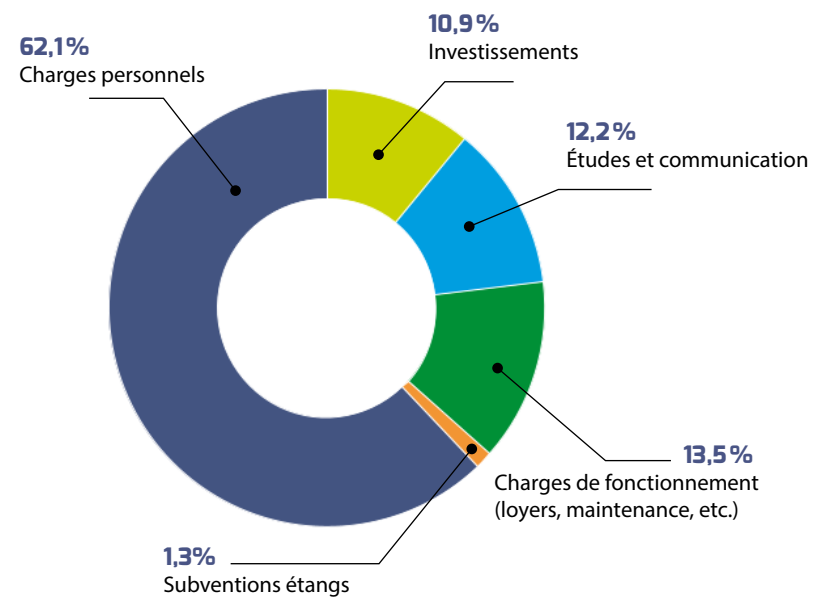
- Direction générale : 1 agent
- Pôle administratif : 3 agents
- Pôle communication : 1 agent
- Pôle technique : 10 agents
- Secteur Vienne amont / Creuse : 5 agents
- Secteur Vienne aval / Clain : 4 agents
- Projet Horizon Europe : 1 agent

Liste détaillée de la gouvernance et organigramme de l'EPTB Vienne

DÉPENSES

Les dépenses engagées par l'EPTB Vienne relèvent majoritairement de la section de fonctionnement. Elles couvrent notamment les charges de personnel, les charges à caractère général, ainsi que les études techniques et les actions de communication conduites au cours de l'année.

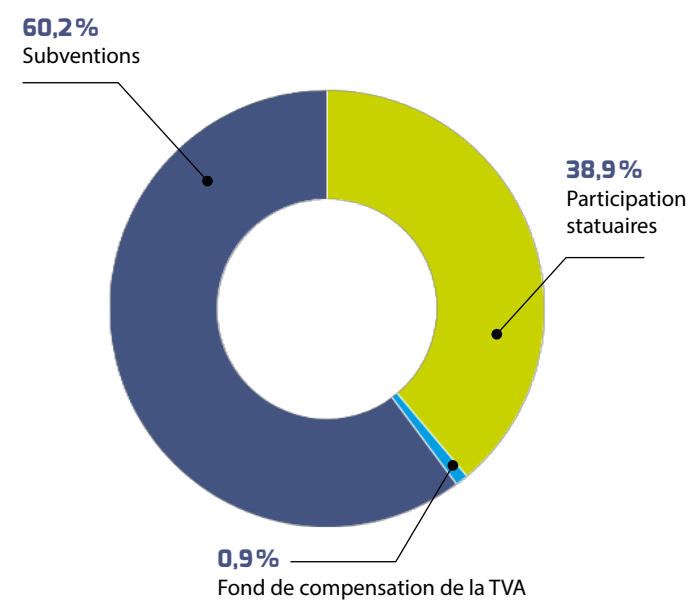
À ce titre, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 459 214 €. Les dépenses d'investissement, quant à elles, atteignent 165 883 €.



RECETTES

Ne disposant pas de fiscalité propre, l'EPTB Vienne assure le financement de ses missions grâce aux contributions des collectivités adhérentes, ainsi qu'aux subventions accordées par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, l'État et l'Union européenne. L'établissement bénéficie également de recettes issues de prestations réalisées pour le compte de groupements de collectivités partenaires.

En 2025, les recettes de fonctionnement se sont élevées à 1 060 332 €, tandis que les recettes d'investissement ont atteint 422 576 €.



Communication et publication

Les sujets liés à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques sont techniques et parfois complexes. L'EPTB Vienne mène une politique de communication qui vise à rendre ces thématiques accessibles à l'ensemble des publics concernés. La communication portée par l'EPTB Vienne s'inscrit dans une logique de service public, au croisement de la pédagogie, de la transparence et du partage de la connaissance.



UN SITE INTERNET ACTUALISÉ

Le site eptb-vienne.fr est un élément central de notre communication numérique. Il présente les principales thématiques d'intervention de l'établissement, les programmes d'action en cours.

En 2025, 38 actualités du bassin ont été publiées.



DES SUPPORTS D'EXPOSITION AU SERVICE DE LA SENSIBILISATION

Pour accompagner les actions de sensibilisation à destination du grand public, l'EPTB Vienne met à disposition des structures organisatrices d'événements plusieurs supports pédagogiques. Trois expositions thématiques sont disponibles : une exposition principale de neuf panneaux sur les économies d'eau, les zones humides, les poissons migrateurs, la restauration de la morphologie des cours d'eau, les étangs et la prévention des inondations ; une exposition consacrée au risque inondation ; et une exposition de deux panneaux sur les effets du changement climatique sur la ressource en eau dans le bassin de la Vienne.

En 2025, de nouveaux panneaux ont été ajoutés pour compléter l'exposition consacrée au risque inondation.

L'offre a également été enrichie par la création d'une exposition extérieure sur le risque d'inondation. Composée de trois cubes de 200 x 200 cm, comprenant chacun quatre faces, elle est destinée à être mise à disposition des communes et intercommunalités.

Cette exposition « Mémoire des crues » a été installée du 9 au 19 octobre sur la place du Maréchal-Leclerc à Poitiers.



DES OUTILS NUMÉRIQUES ET DES COMMUNIQUÉS DE PRESSE

Plusieurs canaux numériques ont été mobilisés au cours de l'année pour assurer une information régulière et ciblée.

La newsletter de l'EPTB Vienne a été diffusée à trois reprises (avril, juillet et décembre). Elle permet de suivre l'actualité des projets portés par l'établissement. L'ensemble des éditions est consultable en ligne sur le site internet.

La page LinkedIn de l'EPTB Vienne constitue un canal complémentaire, destiné à élargir la portée des publications et à valoriser les actions engagées. Des actualités y sont publiées régulièrement sur les avancées du territoire.

La chaîne YouTube de l'EPTB Vienne contribue également à documenter les actions menées. Dans le cadre du projet NATALIE, l'établissement conduit un projet de suppression d'un ensemble d'étangs récemment acquis à Auriat. La série de vidéos « Renaturation sur le bassin de la Vienne » retrace les différentes étapes de cette opération. Le deuxième épisode, publié en décembre 2025, présente trois sites restaurés.



En complément, l'EPTB Vienne a publié neuf communiqués de presse en 2025, ainsi qu'un dossier de presse en juillet intitulé « Face aux tensions sur l'eau : réaffirmer la démocratie locale et la rigueur scientifique des études HMUC ». Ce support visait à rappeler le cadre des études Hydrologie, Milieux, Usages, Climat et leur rôle dans l'organisation du partage de la ressource en eau.



PARTICIPATIONS À DES ÉVÉNEMENTS ET PUBLICATIONS

En 2025, l'EPTB Vienne a participé à plusieurs événements consacrés à l'eau et aux risques d'inondation. Ces interventions ont contribué à sensibiliser le public à la culture du risque, à la résilience et à la mémoire des crues.

Dans le cadre du festival Voix Publiques, organisé du 22 au 29 mars à Poitiers sur le thème « L'eau d'ici, l'eau de là », l'EPTB Vienne a participé à une table ronde à l'Espace Mendès France : « Les inondations, premier risque naturel en France ! ».

L'établissement a également contribué à la Semaine de la Résilience, organisée par Grand Poitiers du 9 au 16 octobre 2025, dans le cadre de la Journée nationale de la Résilience. Fabien Blaize, responsable de l'antenne de Poitiers, est intervenu le 16 octobre lors d'une table ronde consacrée aux inondations par ruissellement.

Plusieurs supports éditoriaux ont également été produits :

- Lettre d'information n°22 du SAGE Vienne
- La lettre d'information n°5 du SAGE Vienne Tourangelle
- Lettre d'information Sources en Action
- Lettre d'information du PAPI Vienne - Clain
- Plaquette d'information de l'étude Hydrologie, Milieux, Usages, Climat (H.M.U.C) menée entre 2019 et 2024

Cette dynamique éditoriale s'est poursuivie avec la réalisation d'un catalogue présentant la démarche d'accompagnement des collectivités à la sobriété en eau. Ce support a été adressé à 1 016 structures, dont 826 communes. Une communication ciblée complémentaire a également été transmise aux collectivités durant l'été 2025.

Par ailleurs, le rapport d'activité de l'EPTB Vienne a fait l'objet d'une refonte, dans le cadre d'une modernisation progressive des outils de communication de l'établissement.

Glossaire des termes techniques

BRGM

Bureau de Recherches Géologiques et Minières

CLE

Commission Locale de l'Eau

DREAL

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

EPAGE

Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau

EPCI

Établissement Public de Coopération Intercommunale

EPTB

Établissement Public Territorial de Bassin

GeMAPI

Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

HMUC

Hydrologie Milieux Usages Climat

PAGD

Plan d'Aménagement et de Gestion Durable

PTGE

Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau

PARUTIONS DANS LES MÉDIAS



Voir l'article

Interview de Jérémie Godet, président de l'EPTB Vienne, pour France 3 Région Centre Val-de-Loire. L'article présente les difficultés rencontrées pour la validation des études HMUC et la nécessité d'un cadre scientifique rigoureux.



Voir l'émission



Interview de Fabien Blaize pour France 3 sur l'étude HMUC du bassin du Clain.

Voir le reportage de France 3

Deux reportages diffusés par France 3 et TF1 ont mis en lumière les **diagnostics de vulnérabilité menés par Grand Poitiers** dans le cadre du PAPI Vienne-Clain, pour mieux protéger les habitants exposés aux inondations.



Interview de Stéphane Loriot pour Techni.Cités - Avril 2025



La Nouvelle république
26 juin 2025

Intervention de Marion Fustec, technicienne ruissellement de l'EPTB Vienne dans la vidéo sur les causes et les conséquences du ruissellement du CPIE Seuil du Poitou du 30 septembre 2025.

Voir la vidéo





Établissement Public Territorial
du Bassin de la Vienne

20 rue Atlantis
Parc ESTER Technopole
87068 Limoges Cedex

Tél : 05 55 06 39 42
www.eptb-vienne.fr



Cette opération est cofinancée par l'Union européenne.
L'Europe s'engage sur le bassin de la Loire avec le Fonds Européen de Développement Régional.